

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 02 MARS 2020, à 20 heures.

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de HUISMES, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER.

Présents : Elisabeth BENOIST, Agnès BOREL, Philippe COIQUIL, Romuald COLIN, Max DELUGEAU, Florence GRANDIN, Jean-Michel GUERTIN, Daniel HANNEQUART, Lionel HÉGRON, Sarah LAMOUR, Martine LECOMTE, François MARIN, Denis MOUTARDIER et Marc SAUTEREAU.

Représentées : Claudine BOUCHER donne procuration à Daniel HANNEQUART,
Nathalie DESBRUERES donne procuration à Florence GRANDIN.

Excusés : Bertrand DEYRIES et Isabelle WIBAUT.

Absent : Pascal BELERY.

Secrétaire de séance : Elisabeth BENOIST.

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance.

Aucune remarque n'est apportée par les conseillers municipaux sur le contenu du compte-rendu de la dernière séance du 03 février 2020. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée des décisions prises dans le cadre de ses délégations en matière d'urbanisme (autorisations des droits des sols et du droit de préemption urbain exercé sur la commune).

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1. FINANCES COMMUNALES.

- Approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'année 2019
Affectation des résultats 2019.

N° 2020-02-007 (approbation du compte de gestion 2019), N° 2020-02-008 (approbation du compte administratif 2019) et N° 2020-02-009 (affectation des résultats 2019).

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'année 2019 (budget général) qui se traduit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses	=	959 754,70 €	
Recettes	=	1 127 918,07 €	
Résultat (excédent)	=	+ 168 163,37 €	
Résultat antérieurs reporté	=	+ 265 877,24 €	
Résultat à affecter	=	+ 434 040,61 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses	=	672 908,37 €	<u>Restes à réaliser</u> 43 744,73 €
Recettes	=	547 642,92 €	105 019,48 €
Résultat de l'exercice	=	- 125 265,45 €	+ 61 274,75 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion de l'année 2019.

Monsieur GUERTIN est élu Président de séance pendant le vote du compte administratif en l'absence de Monsieur le Maire qui ne doit pas prendre part au vote.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif de l'année 2019.
Il décide d'affecter les résultats ainsi :

Compte 1068 : affectation du résultat	=	63 990,70 €
Compte 001 : reprise du déficit d'investissement reporté	=	125 265,45 €
Compte 002 : excédent de fonctionnement reporté	=	370 049,91 €

- Vote des taux d'imposition locale pour l'année 2020 (2020-02-010).

Considérant le produit attendu des taxes pour l'année 2020, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020, à savoir :

- Taxe d'habitation = 10,02 % (gel du taux en raison de la réforme de la taxe d'habitation en 2020)
- Taxe foncière en bâti = 16,44 %,
- Taxe foncière non bâti = 20,84 %.

- Vote des tarifs municipaux à compter du 01 janvier 2021 (2020-02-011).

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2020, la commission des finances a examiné les tarifs relatifs à la location du foyer rural et du cimetière communal ainsi que leurs évolutions depuis 2012.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs applicables en 2020 aux locations du foyer rural et du cimetière à compter du 01 janvier 2021.

- Examen et vote du budget unique de l'année 2020 (2020-02-012).

. Monsieur le Maire présente à l'assemblée ce budget qui se résume ainsi :

- la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 1 392 856,91 euros dont un autofinancement est prélevé à hauteur de 370 000,00 euros.

- la section d'investissement s'élève à un montant de 698 223,18 euros. Cette section enregistre trois projets importants cette année, à savoir :

. aménagement des entrées de bourg de l'agglomération (route de Chinon) pour un coût estimé à 150 000,00 euros TTC,

. travaux de voirie pour le programme de l'année 2020 pour un montant de 72 000,00 euros TTC,

. étude et réhabilitation du foyer rural pour un montant provisionnel de 180 000,00 euros TTC.

Le conseil municipal accepte à la majorité (14 voix « pour » et 2 « abstentions ») le budget unique de l'année 2020.

- Attribution des subventions aux associations locales pour l'année 2020 (2020-02-013).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la liste des subventions à attribuer en 2020 aux associations, document qui a été élaboré par la commission municipale des fêtes suivant les demandes d'aides financières déposées par les associations locales.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser la globalité des subventions pour l'année 2020 aux associations qui ont produit les documents exigés (voir tableau en page n° 155).

2. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- Demande de location à titre gracieux du foyer rural.

Dans le cadre de l'initiation au jeu d'échecs auprès des élèves des écoles primaires du Véron, le club d'échecs d'Avoine souhaite organiser un tournoi scolaire dans le foyer rural et en demande la gratuité. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette réservation à titre gracieux qui est programmée soit le dimanche 21 ou 28 juin 2020.

- Demande d'un emplacement sur la place de l'église.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour que Madame Guérez installe son « food-truck » sur la place une fois par semaine (mardi soir ou jeudi soir). Un branchement électrique sera mis à sa disposition gracieusement. L'autorisation est soumise aux réserves relatives à la gestion des déchets (notamment pas de vente en barquettes non dégradables).

- Rapport des commissions.

Le conseil municipal entend les actions menées par chaque adjoint et conseiller délégué au sein de chaque commission.

- Remerciements aux membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire adresse ses plus vifs remerciements aux membres du bureau municipal ainsi qu'aux conseillers municipaux pour leur participation au mandat électoral qui s'achève.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 55 minutes.

Date de la publication : 05 mars 2020.
Certifié exact,

Le secrétaire de séance,

Elisabeth BENOIST.

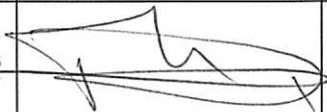
Le Maire,

Denis MOUTARDIER.

Récapitulation des délibérations prises au cours de cette séance

N° délibération	Titre
2020-02-007	Approbation du compte de gestion 2019
2020-02-008	Approbation du compte administratif 2019
2020-02-009	Affectation des résultats de l'année 2019
2020-02-010	Vote des taux d'imposition locale pour l'année 2020
2020-02-011	Vote des tarifs municipaux à compter du 1 ^{er} janvier 2021
2020-02-012	Examen et vote du budget unique de l'année 2020
2020-02-013	Attribution des subventions aux associations locales pour l'année 2020

Signature des membres présents

Présents	Signatures	Présents	Signatures
BELERY Pascal	absent	BENOIST Elisabeth	
BOREL Agnès		BOUCHER Claudine	a donné procuration à Daniel HANNEQUART
COIQUIL Philippe		COLIN Romuald	
DELUGEAU Max		DESBRUERES Nathalie	a donné procuration à Florence GRANDIN
DEYRIES Bertrand	excusé	GRANDIN Florence	
GUERTIN Jean-Michel		HANNEQUART Daniel	
HÉGRON Lionel		LAMOUR Sarah	
LECOMTE Martine		MARIN François	
MOUTARDIER Denis		SAUTEREAU Marc	
WIBAUT Isabelle	excusée		

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES DES SUBVENTIONS DE L'ANNEE 2020	MONTANT ALLOUE
<i>Subventions aux associations de Huismes</i>	
Amicale des Sapeurs Pompiers	0,00
Association des Fêtes	0,00
Association des Fêtes (remboursement droits vide-grenier)	200,00
Amicale des Chasseurs	0,00
Moto Club de Huismes	1 500,00
Etoile Sportive de Huismes	500,00
Etoile Sportive (remboursement assurance stade)	120,00
Entente Huismoise (boule de fort)	200,00
Club de l'Amitié	400,00
Anciens Combattants de Huismes	400,00
Association des Parents Elèves et Amis	500,00
Harmonie Municipale	800,00
Association Big Band de Huismes	200,00
Amis de l'Arias	0,00
Association « Véritable Randonneur Prématuré »	300,00
Association la pétanque Huismoise	0,00
Association « les vieilles mécaniques de Dom »	500,00
Association « Sourires d'Afrique »	200,00
Association Théâtre « les Prématurés »	0,00
Association Energies renouvelables	200,00
Total des subventions versées aux associations de Huismes =	6 020,00
<i>Dotation de compensation versée par la CC CVL</i>	
Moto Club de Huismes	7 000,00
Total des subventions versées en dotation par CC CVL =	7 000,00
<i>Subventions ou adhésions versées à des organismes extérieurs</i>	
La Prévention Routière	50,00
Société Protectrice des Animaux (S.P.A.) refuge de Luynes	
Comice Agricole de l'Arrondissement de Chinon (1 600 hbts x 0,10 €)	160,00
Association Info, Emploi et Services du Véron	157,00
Fondation du Patrimoine	120,00
Fonds Local Emploi Solidarité (F.L.E.S.)	100,00
Amicale du personnel CC CVL/Communes (8 enfants x 20 €)	160,00
Association Lire et Dire en Chinonais	100,00
Antenne des Resto du Cœur d'Avoine (bon achat repas de Noël)	100,00
Total des subventions versées aux associations hors commune =	947,00
<i>Subventions ou aides versées pour les écoles de Huismes (hors A.P.E.)</i>	
Coopérative scolaire Ecole maternelle	230,00
Coopérative scolaire Ecole primaire	230,00
U.S.E.P.	185,00
U.S.E.P. (classe de mer de l'école élémentaire en avril 2020)	2 500,00
A.P.E. (frais déplacement championnat de France des Echecs 2019)	0,00
Mini-entreprise du collège d'Avoine	0,00
Total des subventions/aides versées pour les écoles =	3 145,00
Total des subventions attribuées en 2020 =	17 112,00
Autres subventions à attribuer en 2020 (y compris Aide Sociale)	3 388,00
TOTAL (crédit inscrit à l'article 6574 du budget unique 2020)	20 500,00